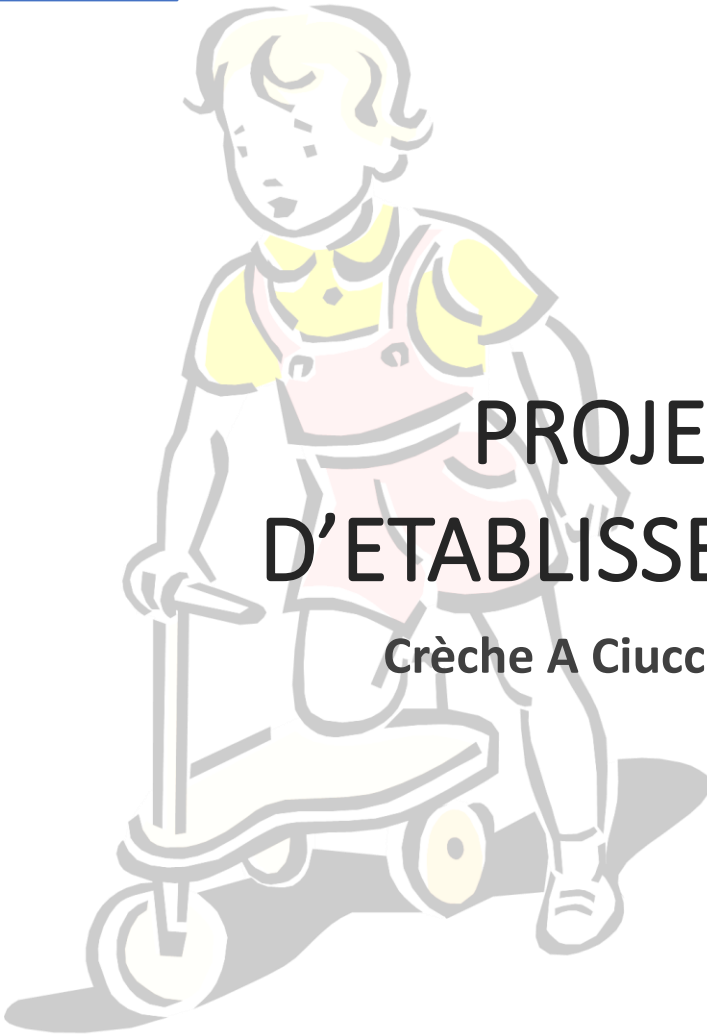


Septembre 2025



PROJET D'ETABLISSEMENT

Crèche A Ciucciarella



CRECHE « A CIUCCIARELLA »

14 Boulevard Auguste GAUDIN

20200 BASTIA

Tel. 04 95 31 46 67 - 07 85 55 21 46

Mail : creche.aciucciarella@umcs.fr

Union Des Mutuelles Corse-Santé

Bd Sebastiano Costa ; La Rocade

20090 AJACCIO

Tel.: 04 95 20 40 03 - Fax: 04 95 51 47 82

Site : www.umcs.fr

1- PROJET D'ACCUEIL

P.4

- 1.1 Les prestations d'accueil proposées
- 1.2 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap
- 1.3 Les compétences professionnelles mobilisées
 - 1.3.1 L'équipe et les intervenants
 - 1.3.2 Le travail d'équipe
 - 1.3.3 L'analyse des pratiques professionnelles et la formation
 - 1.3.4 L'accueil des stagiaires et des apprentis

2- PROJET EDUCATIF

P.11

- 2.1 l'accueil
 - 2.1.1 le premier accueil, la familiarisation
 - 2.1.2 l'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace
- 2.2 le soin
 - 2.2.1 l'alimentation
 - 2.2.2 le sommeil
 - 2.2.3 l'hygiène et les soins corporels
- 2.3 le développement, le bien-être et l'éveil
 - 2.3.1 le jeu et activités
 - 2.3.2 Les transmissions
 - 2.3.3 Les projets

3- PROJET SOCIAL et DEVELOPPEMENT DURABLE

P.20

- 3.1 les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs
- 3.2 les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement
 - 3.2.1 Information
 - 3.2.2 participation et soutien à la parentalité
- 3.3 les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

4- ANNEXES

P.26

INTRODUCTION

Après un long travail de collaboration, les Mutuelles de Corse se sont mises en réseau pour aboutir, dès le mois de juillet 2017, à une fusion de la haute Corse et de la Corse du Sud, créant ainsi l'Union des Mutuelles de Corse Santé :

UMCS -Bd. Sebastiano Costa- Rd point du FINOSELLO 20090 AJACCIO

tel : .04.95.20.40.03

L'Union des mutuelles de Haute Corse à BASTIA a son siège social :

Maison de la Mutualité - lieu-dit Ponte Prado - Avenue de la Libération – 20600
BASTIA.

Le président de l'UMCS est Monsieur Philippe GARDELLA, Mr Paul TOMINARO est le vice-président.

La Direction Générale est assurée par Monsieur Julien CHIORBOLI. La direction de la filière Petite Enfance est assurée par Madame Christelle VADELLA.

L'UMCS assure la gestion de cinq structures d'accueil petite enfance :

- La crèche « Posidonia », à Ville-di-Pietrabugno, sur le port de Toga, qui possède un agrément de 24 berceaux
- La petite crèche « A Sumente », à Santa-Maria-di-Lota, qui a un agrément de 20 berceaux
- La crèche familiale « A Cioccia » et Micro-crèche « Micro Cioccia », à Bastia, avec des agréments respectifs de 22 et 10 enfants
- La crèche « A Ciucciarella », située 14 bd Gaudin, en centre-ville, qui possède un agrément de 27 berceaux.
- La micro-crèche « Fa La Nanna », située à Sisco, qui possède un agrément de 10 berceaux

L'UMCS assure la gestion de l'« A Ciucciarella » depuis 1980, sous la forme d'un conventionnement avec la Mairie de BASTIA qui alloue une subvention.

La Caisse d'Allocation Familiale de la Haute-Corse participe au fonctionnement de notre structure par le biais d'une prestation de service (PSU). Un contrat nous lie également à la MSA (Mutualité Sociale Agricole de Corse), ce qui nous permet d'accueillir des familles relevant de ce régime. L'établissement reçoit de la part de celle-ci une prestation de service.

PROJET D'ACCUEIL

1.1 Les prestations d'accueil proposées

La crèche « A Ciucciarella » a pour but de prendre en charge pendant la journée des enfants, âgés de trois mois à quatre ans, et, de leur assurer un développement affectif, physiologique et psychologique optimal.

Nous travaillons dans le respect de la Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant, et, du Référentiel National Qualité Petite Enfance.

La crèche est ouverte de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi, hors jours fériés et périodes de fermeture (mois d'août, ainsi que sur les vacances de Noël). Elle peut connaître des fermetures exceptionnelles comme pour une situation de grève, ou encore, une journée de formation dédiée au personnel, faite dans le cadre des « journées pédagogiques » subventionnées par la CNAF.

Le choix de se tourner vers la crèche collective combinant différents types d'accueil permet de répondre à un plus grand nombre de demandes. En ce sens, il permet une adaptation plus souple des temps d'accueil.

La structure propose 3 types d'accueil :

- 1) **Accueil régulier** : Il s'agit d'accueillir un enfant selon un rythme hebdomadaire régulier et contractualisé. Le contrat écrit entre la famille et l'établissement précise :
 - L'amplitude journalière de l'accueil de l'enfant (heure d'arrivée et de départ)
 - Les jours réservés par semaine
 - Les semaines prévisibles d'absence en dehors des périodes de fermeture de l'établissement.

- 2) **Accueil ponctuel (occasionnel)** : Il s'adresse
 - Soit aux familles ayant déjà un contrat (il s'agit d'accueillir l'enfant ponctuellement sur la base d'un ou plusieurs jours exceptionnels venant se rajouter à son contrat initial en fonction des besoins de la famille),
 - Soit aux familles sans contrat qui pourront bénéficier d'un accueil ponctuel irrégulier (notamment pour remplacer les absences prévisibles).

Cet accueil s'organise sur réservation auprès du responsable de l'établissement et en fonction des places disponibles. Toute heure réservée est facturée, si elle n'est pas annulée au moins 24h à l'avance.

- 3) **Accueil d'urgence** :

Conformément aux textes en vigueur, dont le Code de la Santé Publique aux articles L2324-1 à L2324-4, et, R 2324-16 à R2324-48, ainsi que le Décret du 23 Décembre 2006 (l'accueil des enfants dont les parents bénéficiaires des minima sociaux), le Décret n° 2021-1131 du 30 Août 2021, le référentiel bâtimentaire (31août 2021), et, le décret N°2007-230 du 20 février 2007), la structure possède un agrément pour accueillir 27 enfants. Dans ce quota, une place d'accueil d'urgence est réservée.

Cet accueil est réservé aux enfants dont la situation justifie d'un besoin d'accueil immédiat, sans période de familiarisation. La direction de l'établissement est seule juge de l'opportunité de ce type d'accueil.

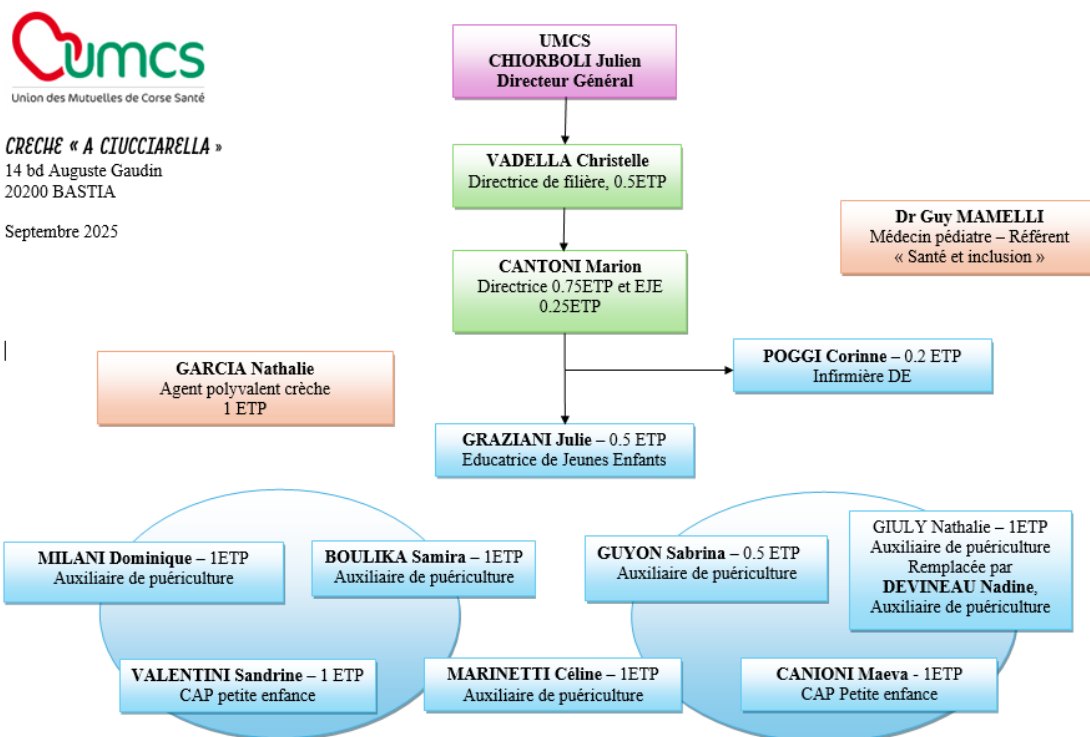
1.2 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

Conscient de la spécificité et de la complexité de l'accueil d'un enfant porteur de handicap, mais néanmoins soucieux de l'importance de l'intégration de ce public, la crèche « A CIUCCIARELLA » offre une place à un enfant porteur d'un handicap moteur ou psychique.

Selon le type de handicap, une collaboration avec la famille et des partenaires extérieurs (CAMSP, IME...) pourra être mise en place afin d'accompagner au mieux cet enfant ainsi que l'équipe éducative qui aura à le stimuler.

1.3 Les compétences professionnelles mobilisées

1.3.1 *L'équipe et les intervenants*



L'équipe de l'A Ciucciarella est une équipe pluridisciplinaire. Ce qui a pour principal intérêt d'apporter des regards et des savoirs complémentaires sur l'enfant, et d'en garantir une qualité d'accueil optimale.

Elle se compose d'une directrice éducatrice de jeunes enfants, d'une infirmière, d'une éducatrice de jeunes enfants, de quatre auxiliaires de puériculture et de trois auxiliaires petite enfance, d'un agent polyvalent. Le médecin pédiatre est présent en qualité de référent « santé et accueil inclusif ».

La Directrice :

L'établissement est placé sous son autorité. Son rôle est d'accompagner dans le respect du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement les enfants et les parents dans des conditions optimales d'hygiène, de sécurité et de bien-être.

Elle assure la gestion du quotidien et s'assure du bon fonctionnement de la structure : elle élabore les plannings du personnel, gère les remplacements. Elle anime les réunions d'équipe et optimise les ressources disponibles. Elle utilise des logiciels spécifiques à la gestion de l'accueil (préinscriptions, constitution du dossier, présences des enfants, facturation des parents, encaissements, statistiques...) Elle gère le standard téléphonique, et a la charge de la préparation des paies. Elle passe et suit les commandes. Elle mène les entretiens annuels de progrès de son équipe. Elle initie le projet éducatif, et le met en œuvre. Elle valorise au sein de l'équipe la fonction éducative qui favorise l'éveil et le développement global de l'enfant.

Elle est chargée avec l'EJE et l'AP référente de l'encadrement des stagiaires, de leur évaluation et du lien/suivi avec l'organisme dont l'élève dépend.

Elle reçoit les parents et les accompagne dans le cadre de l'inscription et du suivi de leur enfant. Elle mène les entretiens d'accompagnement à la parentalité, en collaboration avec une professionnelle référente du service.

Elle est en lien avec les Instances Administratives partenaires. Elle participe à la commission d'admission des nouveaux inscrits. Elle est le médiateur en charge de renforcer les liens et la communication entre les différents partenaires.

La directrice, en qualité d'éducatrice de jeunes enfants, est amenée à entrer en roulement auprès de l'équipe et des enfants de manière ponctuelle.

Le Médecin Pédiatre, référent « santé et accueil inclusif » :

En qualité de référent « santé et accueil inclusif », il est présent 30h par an et 6h par trimestre.

Le médecin de l'établissement :

- Veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie,
- Définit les protocoles d'actions dans les situations d'urgence en concertation avec la direction et organise les conditions de recours aux services d'urgence,
- Assure, en collaboration avec la direction, des actions éducatives et de promotion de la santé auprès du personnel,
- S'assure que les conditions d'accueil permettent le bon développement et l'adaptation des enfants dans l'établissement,
- Veille à l'intégration des enfants présentant un handicap, une affection chronique ou tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière, et, le cas échéant, met en place un projet d'accueil individualisé ou y participe,

- Etablit le certificat médical autorisant l'admission de l'enfant (si l'enfant de plus de 4 mois ne présente aucun problème particulier, ce certificat peut être établi par un médecin au choix de la famille),
- Pour l'exercice de ses missions et lorsqu'il l'estime nécessaire, avec l'accord des parents, il examine les enfants.

L'infirmière D.E. :

Elle est présente à 7h par semaine sur la crèche, à raison de deux demi-journées. Dans le cadre de ses fonctions et de ses compétences, en concertation avec la direction et le médecin référent « santé et inclusion », elle :

- Veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie,
- Définit les protocoles d'actions dans les situations d'urgence et organise les conditions de recours aux services d'urgence,
- Assure des actions éducatives et de promotion de la santé auprès du personnel,
- S'assure que les conditions d'accueil permettent le bon développement et l'adaptation des enfants dans l'établissement,
- Veille à l'intégration des enfants présentant un handicap, une affection chronique ou tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.

Elle entre en roulement afin de pouvoir suivre et apporter ses observations sur tous les enfants.

Elle participe aux réunions de service et peut être amenée à faire des interventions.

L'éducatrice de jeunes enfants

Elle travaille sous la responsabilité de la direction.

L'éducatrice de jeunes enfants accueille, encadre et accompagne les jeunes enfants dans une démarche éducative. Elle assure leur bien-être, à travers une prise en charge physiologique, psychologique, physique et affective, et, s'attache à un accompagnement à l'acquisition de l'autonomie (vestimentaire, alimentaire, motrice...)

Elle participe à l'élaboration du projet pédagogique, est garante de sa mise en place et le fait respecter auprès de son équipe. Elle anime des activités éducatives adaptées avec pour objectif de stimuler leurs capacités intellectuelles, affectives et artistiques. Elle apporte la sécurité affective aux enfants (les rassure à différents moments importants : coucher, séparation, repas...). Elle impulse et participe à l'organisation et à l'animation des festivités ou de tout autre projet pédagogique.

Elle repère et signale les éventuels problèmes comportementaux chez les enfants et les oriente éventuellement vers des professionnels spécialisés. Elle transmet aux parents les informations relatives à leur enfant : développement, acquisitions, difficultés...

Elle participe à l'aménagement de l'espace. Elle détermine les besoins en matériel pédagogique.

Elle participe aux réunions de service et peut aussi animer les réunions de section. Elle participe à la formation d'élève stagiaire.

Elle applique les protocoles d'urgence concernant la santé et la sécurité du public qu'elle accueille.

Elle peut assurer la continuité de direction en cas d'absence de la directrice.

L'Auxiliaire de Puériculture :

Elle travaille sous la responsabilité de la directrice, de l'éducatrice de jeunes enfants et de l'infirmière. Elle accueille l'enfant, et sa famille, individuellement ou en groupe.

Elle assure son bien-être à travers une prise en charge physiologique, psychologique et affective et un accompagnement à la stimulation, au repas et au sommeil. Elle apporte la sécurité affective aux enfants (les rassure à différents moments importants : coucher, séparation, repas...). Elle met en place des activités d'éveil en collaboration avec l'équipe, elle anime les ateliers.

Elle est désignée référente et prend en charge l'adaptation du nouvel inscrit. Elle est responsable de son unité de travail et du personnel travaillant à ses côtés. Elle assure le rangement de son unité, la désinfection des paillasses, ainsi que celui de la salle d'accueil après son service du soir.

Elle est le premier maillon d'une longue chaîne de collaboration et d'échanges entre : parents/enfants/équipe.

Elle participe aux réunions de service. Elle participe à la formation d'élève stagiaire.

Elle applique les protocoles d'urgence concernant la santé et la sécurité du public qu'elle accueille. Elle applique le protocole concernant la désinfection et la préparation des biberons. Elle assure la traçabilité des produits.

Elle signale toute inquiétude concernant l'enfant, sa famille, et la gestion de son quotidien à sa responsable.

Elle peut assurer la continuité de direction en cas d'absence de la directrice.

L'auxiliaire petite enfance, ou CAP A.E.P.E. :

Elle travaille sous la responsabilité de la directrice, de l'éducatrice de jeunes enfants, de l'infirmière et de l'auxiliaire de puériculture. Elle prend en charge l'enfant dans sa globalité et effectue les mêmes tâches que l'auxiliaire de Puériculture :

- Accueil de l'enfant
- Relation avec les familles
- Apprentissage de l'autonomie
- Aide aux repas, accompagnement à l'endormissement
- Soins d'hygiène
- Mise en place d'activité
- Respect et application des protocoles
- Désinfection, traçabilité

L'agent polyvalent :

Elle assure la réception des repas et leur service, dans le respect des normes HACCP et du PMS (Protocole de Maitrise Sanitaire).

Elle s'occupe du linge de la structure dans le respect d'un circuit d'hygiène. Elle fait le relais en termes de besoin de matériel.

Elle assure l'hygiène des locaux selon des protocoles de service établis dans le respect de la réglementation en vigueur. Elle est responsable de son stock et fait le relais avec la direction et l'équipe pour le réapprovisionnement.

Elle assure le suivi de ses tâches par le biais de tableaux de traçabilité.

1.3.2 Le travail d'équipe

Le bon fonctionnement de l'établissement et de la sécurité de ses usagers est confié à la directrice Madame CANTONI Marion. En son absence, une continuité est faite par l'éducatrice de jeunes enfants ou une auxiliaire de puériculture en poste, celle-ci est formée à appliquer les protocoles en cas d'urgence.

PLANNING EQUIPE PEDAGOGIQUE CRECHE A CIUCCIARELLA									
TRAME GAUDIN									
	BEBES			GRANDS				20%	DIRECTION
	CAP	AXP	AXP	AXP	CAP	AXP	EJE / CAP	INFIRMIER	
LUNDI	7H30-14H30 7H	8H00-11H30 14H30- 17H30 6,5H	11H30- 18H30 7H	7H30-14H30 7H	8H30-12H 14H00- 17H00 6,5H	11H00- 18H30 6,5H	9H00-16H00 7H		
MARDI	11H00- 18H30 7,5H	7H30-14H30 7H	8H00-11H00 14H30- 17H30 6H	10H30- 18H30 8H	7H30-14H30 7H	8H30-16H30 8H	8H00-12H00 14H00- 17H00 7H	8H30-12H00 3,5H	
MERCREDI	8H00-11H30 14H30- 17H30 6,5H	11H30- 18H30 7H	7H30-14H30 7H	8H30-11H00 14H00- 17H00 5,5H	11H00- 18H30 7,5H	7H30-14H30 7H	9H00-17H00 8H		
JEUDI	7H30-14H30 7H	8H30-17H00 8,5H	11H30- 18H30 7H	7H30-14H30 7H	8H30-16H00 7,5H	11H00- 18H30 7,5H	8H30-12H00 14H30- 17H00 6H	14H30- 18H00 3,5H	
VENDREDI	11H30- 18H30 7H	7H30-13H30 6H	8H30-16H30 8H	11H00- 18H30 7,5H	7H30-14H00 6,5H	9H00-12H00 14H00- 17H00 6H	8H30-15H30 7H		

L'équipe de l'A Ciucciarella fonctionne avec un roulement de planning assurant la prise en charge des enfants, en termes de besoins d'encadrement, de qualité de soins et d'accueil.

Ces horaires sont amenés à être modifiés en fonction des besoins du service : Maladie, congés, rendez-vous, réunion.

La responsabilité de l'ouverture et de la fermeture du multi-accueil est assurée par la directrice et/ou tout membre de l'équipe possédant au minimum un diplôme de niveau IV figurant sur le planning journalier.

L'ensemble des professionnelles participe, chaque mois, à une réunion d'équipe de 18h30 à 20h30.

1.3.3 L'analyse des pratiques professionnelles et la formation

Une analyse des pratiques professionnelles est mise en place dans le respect de la nouvelle réglementation Arrêté du Ministère de la Famille R 2321-42, et, ce 2h par quadrimestre :

Elle est menée selon la thématique choisie, par une psychologue extérieure en fonction d'un calendrier décidé chaque rentrée de septembre. Elle réunit au maximum 10 personnes.

Une journée de formation est fixée chaque année lors de la journée pédagogique, juste avant la rentrée scolaire de septembre.

Dans le cadre des journées pédagogiques subventionnées par la CNAF, une à trois formations peuvent aussi être proposées et fixées dans l'année. Les dates seront alors communiquées aux familles au minimum un mois avant, afin qu'elles puissent prendre leur disposition vis-à-vis de la fermeture de la structure.

Les professionnelles sont amenées à faire tous les 2 ans un recyclage sur les formations Premiers Secours (SST) et Incendie. L'équipe a pu suivre ces formations en 2024.

1.3.4 L'accueil des stagiaires

Nous accueillons fréquemment des stagiaires de 3^e, de 2nde et 1^e ASSP, BEP, CAP petite enfance, auxiliaire de puériculture, éducatrice de jeunes enfants et toute autre formation retenant notre attention : mise en place d'un référent (suivant formation ou profession visée), entretien de début de stage avec la responsable de structure, points réguliers entre le stagiaire et sa tutrice de stage, relations téléphoniques ou entretiens entre les formateurs, la responsable et la référente de stage.

Contribuer à la formation professionnelle nous paraît important dans la valorisation de nos pratiques, mais aussi et surtout pour permettre aux étudiants de bénéficier de stages qui font partie intégrante de la formation pour l'ensemble de nos métiers. Leur permettre d'appréhender la réalité du terrain, de pouvoir partager leurs acquisitions théoriques et de questionner les pratiques sont autant d'aspects essentiels pour de futurs professionnels.

A l'arrivée du stagiaire, un kit du stagiaire lui est remis :

- le livret d'accueil du stagiaire
- un planning sur deux semaines

Un classeur consultable sur place avec différents documents qui lui permettront de trouver toutes les informations nécessaires à la compréhension du fonctionnement de l'établissement (projet d'établissement, règlement de fonctionnement de la crèche, organigrammes, protocoles, ...).

Le stagiaire est une personne qui vient pour observer les professionnels, pour apprendre comment accueillir un tout petit enfant. Il a un projet professionnel et vient confronter ses idées, ses apprentissages théoriques et pratiques à notre pratique, ou tout simplement vient découvrir le milieu de la petite enfance.

Les premiers jours, nous demandons seulement aux stagiaires de se présenter auprès de chaque enfant et de chaque famille en indiquant la raison de leur présence à la crèche et la durée de leur stage. Nous ne souhaitons pas à ce moment-là d'intervention auprès des enfants, sauf dans le cas où la sollicitation viendrait des enfants eux-mêmes pour lui permettre également d'entrer dans son rôle de stagiaire. Il s'agit là d'un temps d'observation nécessaire

et obligatoire. Pour les enfants, c'est aussi une manière de prendre le temps de rencontrer des personnes qui s'occuperont d'eux pendant l'absence de leurs parents.

Des entretiens seront organisés régulièrement pour permettre au stagiaire de s'interroger sur ce qu'il a pu observer ou de s'ajuster sur ses actions au sein de la structure. Nous souhaitons que les temps de stage soient de véritables moments d'apprentissage où le stagiaire peut prendre le temps de se demander le pourquoi de telle action auprès de l'enfant, ou encore, de s'assurer de son souhait de continuer dans cette voie.

PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif est un outil non figé, il permet d'amener la réflexion sur notre travail au quotidien. En ce sens, il est revu régulièrement en équipe afin de toujours nous adapter et de pouvoir améliorer les prestations que nous proposons.

La Ciucciarella a un agrément de 27 berceaux. Les enfants sont, du fait de la configuration des locaux, répartis de la façon suivante :

- La section des tout-petits accueille jusqu'à 10 bébés en journée, âgés de 3 mois à 18 mois.
- La section des moyens/grands peut accueillir jusqu'à 17 enfants par jour, âgés entre dix-huit mois et trois ans, et tous marcheurs.

Le mercredi et les périodes de vacances scolaires, la section peut accueillir des enfants jusqu'à l'âge de 4 ans.

Le projet éducatif de notre établissement est le fruit de nombreuses réunions de travail et a mobilisé l'ensemble de l'équipe. Il comporte deux axes principaux :

- Le respect de l'enfant au sein de la vie en collectivité
- la qualité de l'accueil

L'ensemble de nos équipes travaillent dans le respect de la Charte Nationale pour l'accueil du Jeune Enfant et du Référentiel National Qualité Petite Enfance.

2.1 l'accueil

2.1.1 la familiarisation

« Pour bien se détacher, l'enfant doit pouvoir bien s'attacher » nous dit Bernard Golse, pédiatre, pédopsychiatre et psychanalyste

La familiarisation est une période charnière, un passage obligatoire pour s'assurer d'une bonne entrée à la crèche.

C'est durant cette période qui, si sur le papier dure une semaine, peut parfois demander bien plus de temps encore pour l'enfant et pour sa famille, et que les premières impressions et liens se font.

Une familiarisation bien préparée permet à l'enfant d'aller à la rencontre d'un nouveau lieu de vie, de nouveaux amis à se faire, et d'adultes qui auront à cœur de l'aider à s'épanouir et à bien grandir durant peut être les trois prochaines années.

Aussi, il est important que dans un premier temps, un peu avant l'entrée à la crèche, la famille ait pu parler avec l'enfant de ce lieu, des futures rencontres, des bons moments qu'il aura à y vivre.

Un référent est désigné au sein de l'équipe accueillante pour la durée de familiarisation. Le rôle du référent est ainsi d'être le premier repère pour l'enfant et sa famille. Il permettra à l'enfant de s'intégrer en douceur au sein du groupe et auprès des autres professionnels qui l'accompagneront chaque jour. Pour autant, le référent ne sera pas seul à s'occuper de cet enfant : il aura à cœur au cours de la semaine de présenter l'enfant aux autres professionnelles et de leur laisser une place, tout en restant à proximité tel un phare rassurant veillant sur les explorations de l'enfant.

L'objectif étant une familiarisation en douceur et sécurisée qui permettra à l'enfant d'être en mesure d'accepter chaque professionnel dans son accompagnement au quotidien.

Répartition-type de la familiarisation sur la semaine (*celle-ci peut se moduler en fonction de la demande et du type d'accompagnement*)

Journée 1	Journée 2	Journée 3	Journée 4	Journée 5
<u>Durée : 1h</u>	<u>Durée : 1h</u>	<u>Durée : 2h</u>	<u>Durée : 4h</u>	<u>Durée : 6h</u>
L'enfant, accompagné de son/ses parents, vient à la rencontre de sa référente, dans le service. Un temps d'échange a lieu.	L'enfant est accueilli, seul, par sa référente. Il passe un moment de jeu, et fait connaissance avec son environnement	L'enfant est accueilli, seul, durant 2h. Sa référente est présente, il commence à faire connaissance avec les autres professionnelles. Un temps de repas lui est proposé, en plus du temps de jeu.	Comme la veille, l'enfant est accueilli seul. Un temps de jeu, de repas et une sieste lui sont proposés. Il commence à entrevoir une petite journée.	C'est une petite journée. Elle est généralement posée de 9h30 à 15h30.

2.1.2 l'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace

La vie à la crèche correspond à une expérience de vie en collectivité. De très jeunes enfants découvrent une nouvelle vie quotidienne, qui leur permettra de mieux appréhender la vie à l'école. Il est ainsi impératif qu'ils y trouvent leur place. La régularité dans le rythme sera un des moyens clés de leur familiarisation. Les enfants s'habitueront à avoir tous les jours les mêmes espaces, les mêmes visages d'adultes et les mêmes partenaires de jeux.

Au sein de l'établissement, l'équipe mettra en place des moyens pour permettre à chaque enfant de développer sa personnalité tout en apprenant le respect de l'autre.

Les regroupements ponctuels des deux sections permettent aux enfants de faire connaissance avec des enfants d'âge différent, d'apprendre à prendre soin, à faire attention à l'autre : les bases de l'empathie. Ces temps permettent aussi aux fratries de partager des moments. Il nous tient à cœur de transmettre un esprit d'unité et de partage.

Le matin et le soir, les enfants sont regroupés dans la salle d'accueil. Des espaces de jeu sont mis à disposition, afin de permettre à chacun de prendre le temps d'arriver, ou, de se préparer au départ. La proximité de la section des bébés permet de garder un espace plus enclin au calme et de continuer à suivre les rythmes et besoins des plus petits.

Pour autant, vers 9h00, chacun réintègre son groupe pour retrouver son rythme spécifique et ses activités adaptées (les siestes, les repas, les activités dirigées, l'éveil des sens, la motricité...)

L'objectif est de proposer un lieu d'éveil, de curiosité et de stimulation, afin d'aider la future génération à s'épanouir, à se développer harmonieusement sur un plan affectif, physique et intellectuel.

La crèche A Ciucciarella dispose de deux services : les tout-petits et les moyens-grands composés chacun d'un espace de vie, un coin change et un dortoir. Un réfectoire/salle polyvalente et une cour en extérieure complètent nos locaux.

La crèche se situe au sein de l'espace Gaudin. Elle partage ses locaux avec l'école qui accueille des classes de CM1 et CM2. La proximité de l'école, la cohabitation avec des enfants d'âge différent pourrait amener des projets communs.

L'aménagement de la crèche a fait l'objet d'une réflexion approfondie. Cette dernière a été menée autour de la prévention des troubles musculosquelettiques des professionnels, de la motricité libre et de l'acquisition de l'autonomie des enfants.

Pour ce faire, le mobilier a été pensé de manière différente et adaptée en fonction des services.

2.2 le soin

2.2.1 l'alimentation

Les repas sont fournis par la Cuisine Centrale de Bastia. Ils sont livrés, chaque jour, en liaison froide et remis à température dans notre cuisine par notre agent polyvalent. Ils sont servis à 11h dans le respect du PMS (plan de maîtrise sanitaire) et des normes HACCP.

Les goûters sont fournis par la structure et se composent : d'un produit laitier, d'un fruit et d'un produit céréalier. Ils sont donnés vers 15h.

Afin de répondre aux exigences de la loi Egalim de 2025, la vaisselle a été renouvelée, et, est en inox. Il a été par ailleurs demandé aux familles de nous fournir un biberon en verre pour les très jeunes enfants.

Le repas doit être un moment de plaisir et de détente pour l'enfant, pris dans un calme relatif. C'est aussi un temps d'apprentissage de la vie en collectivité, un temps de socialisation.

Il s'agit également d'un moment privilégié pour développer les sens, notamment celui du goût, et favoriser l'autonomie de l'enfant. Au fil du temps, le tout petit apprend à « faire tout seul », comme les grands !

Les grands prennent leur repas dans la salle polyvalente, aménagée en réfectoire. Les tables se composent de quatre à six enfants et d'une auxiliaire par table.

Juste avant que le repas ne commence, les enfants sont invités à venir laver leur main dans un petit lavabo à leur hauteur, avant de rejoindre leur place à table.

La cuisinière sert chaque enfant à table. Ce dernier a alors un temps d'échange privilégié au cours duquel il est invité à exprimer ce qu'il veut ou ne veut pas, à pouvoir demander une portion supplémentaire. Ainsi il s'affirme et affirme ses préférences.

Ils prennent leur repas en morceaux. Chaque enfant est invité à goûter, à découvrir les plats qui lui sont présentés. Mais il restera seul décisionnaire de finir ou non son assiette. Les enfants ont à leur disposition, en fonction de leurs capacités et des plats : une cuillère et/ou une fourchette, un verre à bec ou un verre, ...

Le plateau-assiette pour les grands est mis en place à la crèche. Sur le principe, l'enfant dispose dans son assiette à compartiments de l'entrée, du plat, voire du fromage et du fruit. Il peut choisir par quoi commencer son repas, expérimenter les différentes combinaisons de goût, de saveur. L'enfant prend ainsi son temps, et intègre une notion de plaisir accrue par l'expérimentation.

Les enfants peuvent être à tour de rôle investi d'une mission telle que la distribution des bavoirs ou des verres aux autres enfants : ils sont ainsi « responsabilisés » et développent en partie leur estime de soi par l'appréciation d'un « travail bien fait ». Des brocs d'eau adaptés permettent aux enfants d'apprendre à se servir.

Les bébés mangent dans leur service. En fonction de leur développement, les professionnelles leur donneront leur repas en transat, sur les genoux, ou encore sur une petite chaise/fauteuil, et enfin autour d'une table. Si dans un premier temps, elles leur donneront à manger, petit à petit, la place sera donné à l'enfant pour qu'il le fasse de lui-même.

En fonction des échanges avec les parents, nous leur servirons des plats mixés ou en morceaux. Le rythme de chacun est ainsi observé et respecté.

Chez les tout-petits, nous pouvons accueillir des bébés qui n'ont pas encore réellement commencer la diversification alimentaire, ou bien la débutent à peine. Les professionnelles, en lien avec les familles, adapteront le repas en fonction des besoins de ce dernier, et suivront l'évolution menée par les parents.

Après le réveil de sieste, le goûter est servi dans la section. Il est préparé par la cuisinière, au regard de la composition du déjeuner. Il respecte la règle de trois avec un produit fruitier, un céréalié et un laitier.

Les confectons lors des ateliers-pâtisserie faits par les enfants le matin peuvent entrer dans la composition du goûter. Les confectons bénéficient d'une traçabilité des produits et de leur conservation.

2.2.2 le sommeil

Chaque enfant possède un lit qui lui est attribué dans le dortoir du service. Les draps sont changés une fois par semaine minimum.

Les temps de sommeil des tout-petits respectent leurs besoins individuels : chaque bébé pourra être mis au lit dès qu'il montrera des signes de fatigue ou sur des temps qui auront été observés et déterminés. Ces temps de sommeil connaîtront une évolution au cours des mois passant de plusieurs à une sieste dans la journée. Dans un souci de sécurité, les professionnelles sont amenées à faire des allers retours réguliers dans le dortoir afin de s'assurer du bien-être des enfants.

Afin de respecter leur besoin de sommeil, les professionnelles éviteront de réveiller les enfants qui dorment. Ainsi les parents pourront être invités à patienter ou à revenir un peu plus tard pour récupérer leur enfant.

Juste avant d'aller au dortoir, les grands sont invités à récupérer leur panier dans un meuble attenant. Ils apprennent alors à se déshabiller et à ranger leurs affaires dans le panier. Si les plus grands peuvent être amenés à avoir encore besoin de dormir le matin en début d'année, en fonction de leur âge, d'une manière générale, un temps de sieste et de repos est prévu après le repas entre 12h et 15h, en présence d'une professionnelle dans le dortoir. Présence qui assurera une sécurité pour l'enfant, et une surveillance nécessaire. Ils y retrouvent aussi leur doudou et leur tétine, afin de pouvoir s'apaiser en toute sérénité.

En ce sens, nous préférons éviter les arrivées et départs entre 12h et 14h30, dans le service des grands, afin de respecter ce temps de repos nécessaire aux enfants.

Les enfants profitent d'un réveil échelonné : après un temps de repos, les enfants pourront se lever et aller en salle de vie pour jouer tranquillement, en attendant que tous les autres se lèvent.

Les professionnelles restent disponibles pour les familles afin de pouvoir échanger autour des problématiques ou des observations qui auront pu être relevées.

2.2.3 l'hygiène et les soins corporels

C'est un temps individualisé au cours duquel la confiance et le bien-être de l'enfant sont primordiaux. Tout en leur apprenant le respect de leur corps et le consentement, la verbalisation, l'échange entre la professionnelle et l'enfant permet de garantir un temps agréable dans le respect de sa personne et de la considération que nous lui portons dès le plus jeune âge.

Les couches et les produits d'hygiène sont fournis par la structure.

Tous les enfants sont changés régulièrement au cours de la journée, et, en fonction de leurs besoins physiologiques.

Dans le cadre d'un travail autour de l'ergonomie des professionnelles, et, de l'autonomie des jeunes enfants, le service des moyens-grands aura pour intérêt de privilégier le « change debout », technique de change permettant à l'enfant de participer activement à sa toilette, et faire une transition convenable entre le change « classique » couché et l'accès aux toilettes. Un escalier, intégré à la table de change, permet aux enfants de monter sur le plan, avec l'aide de la professionnelle.

Les plus grands pourront aller aux toilettes, situés dans la zone de change du service.

Un protocole est existant pour l'apprentissage de la propreté. Si les professionnelles sont amenées à observer un intérêt pour le passage aux toilettes par l'enfant, un échange se

fera avec les familles afin que celui-ci soit aussi proposé à la maison. Il s'agit alors d'une première approche et du début de l'acquisition de la propreté, qui n'aura d'intérêt que s'il est mené par tous les protagonistes. Le retrait en lui-même de la couche en journée débutera à la maison avant d'être mis en place à la crèche. Ce dernier ne peut se faire sans le consentement de l'enfant, qui doit être suffisamment prêt. La communication avec la famille est alors essentielle afin de ne pas mettre en difficulté le jeune enfant.

Des phases régressives peuvent être observées, elles sont accompagnées en douceur. Aussi, afin de respecter le rythme de chacun, un temps d'échange spécifique pourra être pris avec les parents afin de s'accorder sur les délais nécessaires à l'enfant pour acquérir ce stade de développement.

Les enfants sont invités après leur passage aux toilettes, ou encore, le change debout, à se laver les mains.

Chaque enfant est changé avant d'être rendu aux familles, afin de repartir propre et frais.

Les rechanges des enfants sont fournis par les familles. Ils doivent être adaptés à la taille de l'enfant, à la saison, et doivent être marqués par les parents. Ils sont mis à disposition dans le casier individuel de l'enfant.

Les vêtements sales sont déposés dans un sachet fermé et remis dans le casier de l'enfant ou à son porte-manteau.

Les doudous sont rendus tous les vendredis et à la veille des fermetures afin de pouvoir être lavés au domicile.

2.3 le développement, le bien-être et l'éveil

"Le jeu est la plus haute forme de recherche." -Albert Einstein-

*"Les enfants jouent comme ils vivent, et en jouant ils apprennent à vivre."
-José Martí-*

2.3.1 le jeu et activités

Une journée type a été établie dans chaque service. Elle répond aux besoins et aux rythmes des enfants accueillis en fonction de leur âge.

Des temps de jeux et d'activités plus dirigées sont proposés tout au long de la journée. Les activités font l'objet d'une réflexion afin de permettre aux enfants de s'éveiller, de découvrir et d'explorer ses différentes capacités. Ils pourront ainsi se développer et s'épanouir à leur rythme.

De la manipulation fine au développement de leur motricité, en passant par l'imaginaire et la symbolique, tout est mis en place et adapté à leurs besoins. Ainsi les enfants profitent d'un espace extérieur avec des vélos, un toboggan, ... d'une salle de polyvalente avec des jeux et des modules de psychomotricité, et d'une salle de vie où ils pourront retrouver différents espaces (table pour les activités dirigées, fauteuils, bibliothèque...) et coins

symboliques (dinette, voitures, poupées...) pour les moyens-grands, et, de jeux de manipulation et de préhension pour les tout-petits.

Dans le service des grands, de petites boîtes individuelles permettent aux enfants de ranger leurs affaires du jour, et leurs doudous et tétines qui y seront mises notamment durant le temps de sieste. Ainsi l'apprentissage de l'autonomie est stimulé ainsi que celui de l'habillage/déshabillage.

Un meuble à bacs leur permet d'accéder et de choisir des jeux, qui seront régulièrement renouvelés. Ils apprennent ainsi à faire des choix, à prendre soin et à ranger leurs activités.

Un coin activités dirigées est matérialisé, avec un accès à un lavabo à hauteur d'enfants.

Un coin calme composé de tapis et de banquettes leur permet de se poser pour un temps de lecture, de comptines ou encore de repos.

Dans le service des bébés, un tapis-parc permet aux plus petits de s'éveiller en sécurité. La présence de barres horizontales, de miroir et de jouets adaptés stimule leurs sens et leur curiosité.

Le coin repas est aménagé en fonction de l'évolution de chacun, allant du transat au petit fauteuil à table, en passant par des fauteuils avec plateau.

Des fiches d'observation sont tenues mensuellement afin d'assurer un suivi de chaque enfant. Elles ont pour intérêt de suivre l'évolution de chacun et de pouvoir proposer par la suite aux familles qui le désirent un entretien à la parentalité avec une professionnelle référente. Ces entretiens peuvent être ponctuels en cas de difficulté, ou bien faire partie d'un processus de suivi avec une régularité trimestrielle.

Des journées particulières sont régulièrement proposées aux enfants au rythme des fêtes et des événements calendaires afin d'apporter d'autant plus de plaisir et de convivialité. Les parents sont invités à participer à la fête de Noël et à la fête de fin d'année. Des journées spécifiques pourront être mises en place à certaines périodes de l'année afin de changer du quotidien, comme une journée d'été avec des jeux d'eau et un pique-nique pour les plus grands.

2.3.2 les transmissions

Les transmissions sont un moment important de la journée : elles permettent de créer un lien entre la maison et la crèche, de renforcer la relation de confiance entre les familles et l'équipe, et, de valoriser l'enfant au travers de ses expériences quotidiennes.

L'équipe tient chaque jour une fiche relatant les activités, les soins et les petites anecdotes observées pour chaque enfant présent.

Un premier temps d'échanges est fait le matin à l'arrivée de l'enfant, avec le parent afin de prendre connaissance des dernières informations relatives à celui-ci comme la qualité de sommeil nocturne, l'heure de réveil, de petit-déjeuner, son état général, ou encore, les traitements médicaux eus. Ses transmissions faites par la famille nous sont nécessaires, car

elles nous permettent d'anticiper sur les besoins et les réactions de l'enfant au cours de la journée.

Un second temps de transmissions est fait au départ de l'enfant. Il permet à l'équipe de relater la journée de l'enfant au parent ou à la personne désignée pour venir le chercher. Les transmissions sont adaptées aux familles afin d'échanger sur les points pouvant porter le plus d'intérêts à celles-ci. Elles ont non seulement pour but d'informer le parent sur le déroulement de la journée de leur enfant, mais aussi de le rassurer sur un temps qu'il n'a pu partager avec lui, et, sur lesquels il pourra tout de même échanger avec son enfant le soir.

2.3.3 Les projets

L'UMCS s'est engagée dans un **Système de Management Environnemental** qui impacte très concrètement le fonctionnement de tous les établissements et services de l'Union (les économies d'énergie, la gestion maîtrisée des achats, le respect de l'environnement d'une manière générale sont devenus des critères de gestion)

L'ensemble des établissements de l'UMCS bénéficient d'une **démarche qualité**.

La démarche qualité est l'une des préoccupations majeures des établissements de la Petite Enfance de l'UMCS. L'objectif étant d'offrir un cadre où le bien-être et le développement de chaque enfant soient au cœur des préoccupations de l'ensemble de nos professionnels. C'est dans ce but que nous nous étions fédérés autour du référentiel QUALI-Enfance élaboré par la Mutualité Française.

Travailler à la qualité de service c'est : assurer un environnement sain, sécurisant et stimulant pour les enfants autour de la mise en place de « bonnes pratiques » pour garantir un accueil et un environnement de qualité.

Cela passe par la formation du personnel, l'amélioration continue des pratiques, et la satisfaction des familles.

De manière plus concrète, sa mise en œuvre réside par un état des lieux, la définition d'objectifs clairs et spécifiques, la formation des professionnels notamment aux nouvelles pratiques, l'amélioration de la qualité institutionnelle d'accueil et la prévention au risque de maltraitance.

La régulation de la démarche requiert la création d'outils de suivi associés à une évaluation régulière.

L'implication des parents et la communication sont également cruciales. Puis, on ajuste et améliore les pratiques en fonction des retours et des évaluations.

De sorte à mettre en place une démarche qualité globale au sein de l'UMCS et de définir sa politique qualité, le siège a fait le choix de recruter en 2022 une qualitiennne en la personne de Mélissa SELINGUE et en 2024, Laetitia GELLE est venue renforcer ce pôle qualité. Ces salariées viendront en aide à la Filière Petite Enfance dans le cadre du suivi de la démarche et de sa certification.

Dans l'attente de la parution officielle du **Référentiel National Qualité de la Petite Enfance**, prévu en 2025 et afin de répondre de façon efficiente aux exigences liées à la démarche qualité, l'ensemble des établissements de L'UMCS a fait le choix de temporiser ces actions précédentes.

L'ensemble des établissements gérés par l'UMCS a suivi une formation « **JEUX D'ENFANTS** » en Août 2019.

JEUX D'ENFANTS est un accompagnement de l'enfant par l'observation attentive de la professionnelle qui le soutient dans les acquisitions liées à son développement propre.

Il s'agit de mettre en lumière les progrès de l'enfant par l'observation et de venir les croiser avec les observations de la famille afin d'optimiser l'accompagnement de celui-ci en lui proposant des jeux plus ciblés, dans un but précis : nourrir l'enfant sur ses bourgeons de compétences.

Cet accompagnement est mis en place au Québec, qui a certifié Madame FEBRE. C'est elle qui, aujourd'hui, dispense cette formation pour les groupements.

Cette formation nécessite une implication importante de l'équipe et une gestion du changement. Il faut être prêt à cela, les critères pour s'engager sont :

- Une volonté gestionnaire qui doit faire en sorte que du temps de travail soit dégagé aux référentes afin qu'elles puissent travailler à la démarche.
- Une équipe stable car toute l'équipe est formée et le turnover n'est pas souhaitable.
- Une équipe en sécurité avec sa Direction
- La nomination d'une référente s'il n'y a pas d'unités d'âges distincts
- La nomination d'autant de référentes qu'il y a d'unités d'âges distincts

L'équipe de la crèche A Ciucciarella a pour ambition de proposer des **entretiens d'accompagnement à la parentalité** aux familles intéressées. Ces entretiens se feront sur la base des fiches d'observation mensuelles faites par les professionnelles.

Il s'agira d'un temps d'échange spécifique entre les parents et une professionnelle autour du développement de leur enfant, qui pourra permettre de discuter des difficultés, des problématiques éducatives rencontrées et d'envisager ensemble des solutions à y apporter. Un suivi trimestriel pourra être mis en place afin de pouvoir adapter chaque proposition au développement de l'enfant et en fonction du retour des familles.

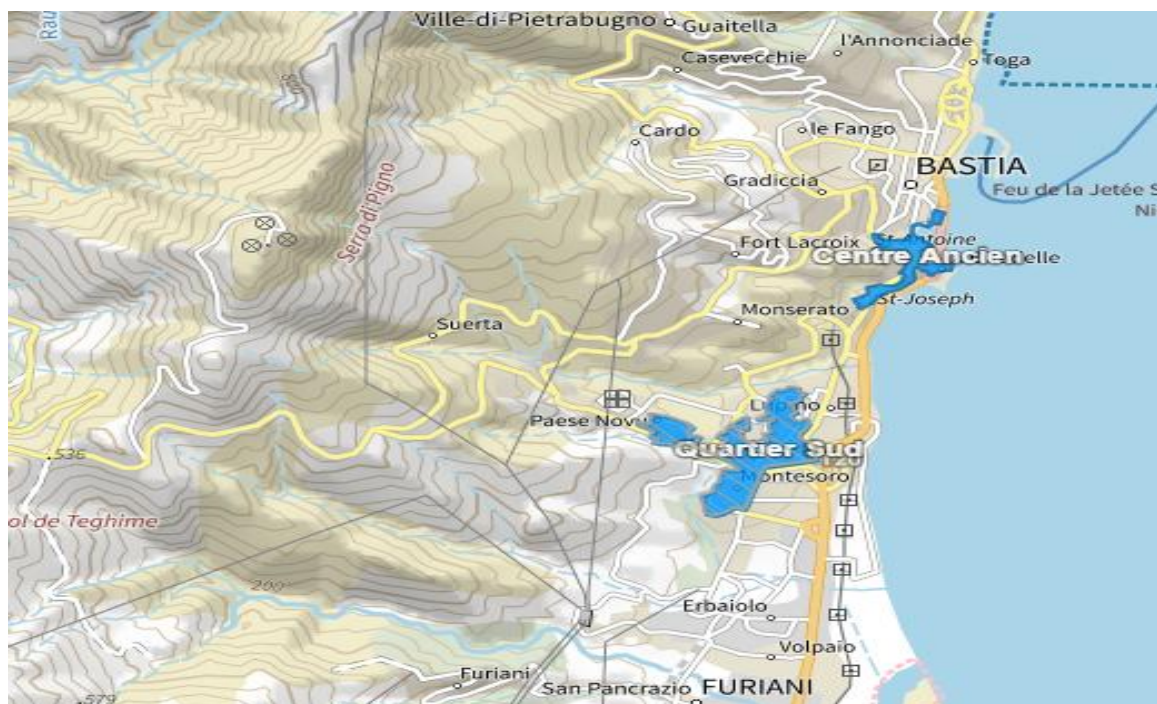
Avec l'accès aux nouveaux locaux sur l'espace Gaudin, une **réflexion a été faite autour de son aménagement avec pour principaux objectifs la qualité, l'ergonomie et l'autonomie.**

En effet, le matériel utilisé par les professionnelles a été recherché dans le but de mieux appréhender leur quotidien et de limiter les risques musculosquelettiques.

Dans la section des tout-petits, une volonté pour l'éveil, la motricité libre et le respect des rythmes de chacun a été privilégiée : tapis à rebord pour les bébés, miroir et barres pour apprendre à se mettre debout, fauteuils avec tablette pour une meilleure transition entre le transat et la chaise.

Dans la section des moyens-grands, différents aménagements ont été vus pour faciliter l'accès à l'autonomie : accès facilité aux toilettes, lavabo et miroir à hauteur d'enfants, meuble à casiers pour ranger son doudou et ses affaires, coin symbolique avec cabane, cuisine et espace poupée, meuble avec des caisses de jouets accessibles aux enfants sont autant d'exemples d'aménagement facilitant.

PROJET SOCIAL et DEVELOPPEMENT DURABLE



La crèche A Ciucciarella est implantée dans le centre de la ville de Bastia. Située dans le même bâtiment que l'école, proche du collège et du tribunal, la crèche se situe au cœur d'un secteur animé. Les familles pourront avoir accès au parking Gaudin situé à côté afin de profiter de quelques minutes gratuites, le temps de déposer leur enfant.

L'établissement, géré par l'Union des Mutuelles de Corse Santé, et, subventionné par la ville de Bastia mais aussi par la CAF de Haute-Corse, a pour objectif de répondre aux besoins des familles habitant sur le territoire.

Chaque année, environ 35 à 40 familles sont accueillies à la crèche et répondent aux critères de priorité donnés lors de l'admission. La plupart des familles accueillies ont un profil d'actifs ou sont à la recherche d'un emploi. Une priorité est faite aux familles monoparentales, aux familles accueillant un enfant porteur de handicap et aux urgences sociales.

Certaines familles répondent à plusieurs profils, bien sûr en fonction des places disponibles et des demandes recueillies, il peut arriver que des familles extérieures à la ville de Bastia soient accueillies.

La structure tâche de répondre aux valeurs d'inclusion et de soutien à la parentalité.

Si la crèche ne peut malheureusement accueillir tous les enfants, des solutions sont alors proposées aux familles restantes en les réorientant vers d'autres structures de l'UMCS, de la ville, ou, vers d'autres types d'accueil comme les assistantes maternelles.

3.1 les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs

) Données démographiques

La ville de Bastia est composée en deux parties avec le centre ancien et le quartier Sud, elle voit sa population augmenter chaque année. En effet selon les données de l'INSEE, le nombre d'habitants était de 43577 en 2006, pour 48768 en 2021, soit une augmentation de soit une augmentation de 5191 personnes en 15 ans.

Les nouveaux habitants proviennent pour la plus grande partie de d'autres communes de Haute-Corse, puis de façon décroissante de la zone continentale et de pays étrangers.

Représentation des familles sur le territoire

Données 2019	Nombre de familles	Pourcentage de familles	Moyenne des villes
Familles monoparentales	3 456	23,9 %	11,4 %
Couples sans enfant	5 391	37,4 %	47,4 %
Couples avec enfant(s)	5 586	38,7 %	41,2 %

Nombres d'enfants par familles présentes sur le territoire

Données 2019	Nombre de familles	Pourcentage de familles	Moyenne des villes
Familles sans enfant	6 884	47,7 %	54,2 %
Familles avec un enfant	4 089	28,3 %	19,4 %
Familles avec deux enfants	2 720	18,8 %	19,1 %
Familles avec trois enfants	615	4,3 %	5,8 %

Données 2019	Nombre de familles	Pourcentage de familles	Moyenne des villes
Familles avec quatre enfants ou plus	125	0,9 %	1,5

Part de la population active et répartition des catégories socio-professionnelles

Données 2019	Actifs de 15 à 64 ans	% des actifs de 15 à 64 ans	Moyenne des villes
Agriculteurs exploitants	49	0,2 %	5,7 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 674	8,3 %	7,5 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 147	10,6 %	10,0 %
Professions intermédiaires	4 389	21,7 %	23,4 %
Employés	7 523	37,1 %	26,9 %
Ouvriers	4 160	20,5 %	25,7 %

*Sources : <https://sig.ville.gouv.fr/recherche-territoire?searchText=Bastia>

4) Etat des établissements d'accueil du jeune enfant de la ville de Bastia

Plusieurs structures sont présentes sur le territoire et concours aux même objectifs.

La ville de Bastia ressource :

- 6 établissements types Multi-Accueil, dont 1 dans la zone sud. Pour une offre totale de 151 berceaux.
- 2 Micro-crèches, un total d'environ 20 berceaux.
- 1 crèche collective pour 60 berceaux.

- 1 crèche familiale d'une capacité d'accueil de 28 berceaux.

Un total d'environ 242 offre de berceaux.

L'offre étant, les besoins ne peuvent toutefois pas tous être couverts. Certaines familles se voient freinées, de ce fait, dans l'exercice de leur emploi, de recherche ou de retour à l'emploi après la naissance d'un enfant.

5) **L'UMCS, gestionnaire de l'A Ciucciarella**

La crèche « A Ciucciarella » est gérée par l'Union des Mutuelles de Corse-Santé (UMCS), située Boulevard Sebastiano Costa, Rond-point du FINOSELLO, 20090 Ajaccio.

En Corse, plus de 55 Mutuelles font parties de ce réseau.

Pour la Haute Corse, le siège de l'UMCS se situe à la Maison de la Mutualité, Avenue de la Libération, 20600, Bastia. Un centre de santé polyvalent s'y trouve également. Des cabinets dentaires et optiques mutualistes sont présents sur toute l'île. En lien avec l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap, l'UMCS gère des établissements d'accueil médicalisés : EHPAD, SIAD et HAD.

En lien avec l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), et concernant l'accompagnement des enfants de leur naissance et jusqu'à leur Majorité, l'UMCS gère une pouponnière, un service d'AEMO et la MECS « le Belvédère ».

Outre la crèche A Ciucciarella, l'UMCS gère plusieurs structures d'accueil des tout petits :

- La petite crèche « POSIDONIA » d'une capacité de 24 places, en convention avec la Ville de Bastia,
- La petite crèche familiale « A CIOCCIA » d'une capacité de 22 places ainsi que la micro-crèche du même nom de 10 places,
- La petite crèche « A SUMENTE » située à MIOMO, d'une capacité de 20 places
- La micro-crèche « Fa la nana » située à SISCO, d'une capacité de 10 berceaux.

Pour l'ensemble de ses crèches, l'UMCS applique et respecte la Convention Collective Nationale des Établissements Privés d'hospitalisations de soins, de cure et de garde à but non lucratif du 31 octobre 1951 étendue.

L'UMCS est adhérente à la DOSAP de la Fédération Nationale de Mutualité française. Ce réseau regroupe plus de 750 établissements et services dans le domaine social dont 182 établissements d'accueil de petite enfance. Chaque année, au mois de juin, grâce aux actions de prévention menées par la Mutualité Française, l'UMCS offre à tous les enfants accueillis dans nos crèches une paire de lunettes de soleil afin de prévenir les problèmes liés à l'exposition solaire.

Notre expérience en petite enfance est plus qu'éprouvée. Pourtant notre groupement, en les personnes de son Président et de son Directeur Général, n'a de cesse de porter toujours plus haut les équipes de travail et les Directions d'établissements.

Les productions individuelles des enfants sont régulièrement affichées afin que les familles puissent admirer leur réalisation. Un livret/classeur les réunissant leur est demandé en début d'année et leur sera remis fin décembre et fin juillet.

Le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement sont à la disposition des familles sur un présentoir à l'accueil.

Le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil sont envoyés par email à chaque famille au moment de l'inscription définitive. Un retour est attendu pour une acceptation du règlement de fonctionnement via un feuillet à la fin de ce dernier.

Une réunion d'information est organisée à la rentrée pour présenter le fil conducteur de l'année, le règlement y est évoqué, ainsi que les projets et actions.

Des documents d'aide à la parentalité sont placés dans un présentoir à l'entrée (plaquette CAMSP, psychomotricité, santé, nutrition...)

3.2.2 Participation et soutien à la parentalité

Les parents sont invités aux **festivités** (Noël, fête de fin d'année)

Un **parent-délégué** sera invité à participer une fois par trimestre à une réunion d'équipe afin de pouvoir échanger sur la vie quotidienne de la structure et les éventuelles doléances dont il aura eu connaissance, en sa qualité de délégué.

Un **questionnaire de satisfaction** est proposé chaque année aux familles, via **Majors Consultant**. Ils y répondent de manière anonyme sur différents aspects de la structure.

De manière régulière (une fois par trimestre), les familles qui le souhaitent pourront avoir un **temps d'échange et d'accompagnement à la parentalité** avec une professionnelle référente, sur la base de l'observation de leur enfant.

3.3 les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

Les dispositions d'attribution des places en crèche prennent en considération la situation spécifique des familles : parent ou enfant porteur de handicap, parent isolé, parent en situation d'insertion sociale et professionnelle.

La priorité pour l'admission en crèche est donnée :

- Aux familles habitant sur la commune de BASTIA
- Aux familles travaillant à temps plein et/ou en recherche d'emploi
- Aux familles monoparentales
- Aux familles ayant un enfant porteur de handicap
- Aux admissions d'urgence

Ces dispositions sont prises dans la limite des places disponibles.

ANNEXES 1

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1 Pour grandir sereinement,
**j'ai besoin que l'on m'accueille
quelle que soit ma situation
ou celle de ma famille.**

2 **J'avance à mon propre rythme**
et je développe toutes mes facultés
en même temps : pour moi, tout
est langage, corps, jeu, expérience.
**J'ai besoin que l'on me parle, de temps
et d'espace** pour jouer librement
et pour exercer mes multiples capacités.

3 Je suis sensible à mon entourage
proche et au monde qui s'offre à moi.
**Je me sens bien accueilli quand
ma famille est bien accueillie,**
car mes parents constituent mon
point d'origine et mon port d'attache.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance
en moi, **j'ai besoin de professionnels
qui encouragent avec bienveillance**
mon désir d'apprendre, de me socialiser
et de découvrir.

5 Je développe ma créativité et **j'éveille
mes sens grâce aux expériences
artistiques et culturelles.** Je m'ouvre
au monde par la richesse des échanges
interculturels.

6 **Le contact réel avec la nature**
est essentiel à mon développement.

7 **Fil·le ou garçon, j'ai besoin que l'on me
valorise pour mes qualités personnelles,**
en dehors de tout stéréotype. Il en va
de même pour les professionnels
qui m'accompagnent. C'est aussi grâce
à ces femmes et à ces hommes que
je construis mon identité.

8 J'ai besoin d'évoluer dans un
**environnement beau, sain et propice
à mon éveil.**

9 Pour que je sois bien traité, il est
nécessaire que les adultes qui m'entourent
soient bien traités. **Travailler auprès
des tout-petits nécessite des temps pour
réfléchir, se documenter et échanger**
entre collègues comme avec d'autres
intervenants.

10 **J'ai besoin que les personnes qui
prennent soin de moi soient bien
formées** et s'intéressent aux spécificités
de mon très jeune âge et de ma situation
d'enfant qui leur est confié par mon
ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.

ANNEXES 2

Le référentiel national qualité petite enfance